



Conseil communal  
de L'Abbaye

**CONSEIL COMMUNAL DE L'ABBAYE**  
**SEANCE DU 14 Juin 2022**

Présidence : Mme Véronique Rochat,  
Présidente.

Scrutateurs : M. Bocion Julien et  
Mme Marielle Tripet, suppléante

Excusés : Mmes Solenne Rochat, Ducommun Alexandra, Grobet Heidi, Meylan Pascale et MM Berney Gaël, Bifrare Jean-Noël, Bonny Quentin, Dayagbo Sogoya Roger, Reymond Matthieu.

C'est à la salle du conseil communal de l'Abbaye et en présence de 29 Conseiller(e)s que Mme la présidente ouvre cette séance en invoquant la bénédiction de Dieu sur les travaux du Conseil.

**Communication de la Présidente du Bureau**

**Adoption du PV :**

Le procès-verbal de la séance du 15 mars 2022 est accepté à la majorité avec une abstention. Merci à Mme Bodenmann pour sa rédaction.

Mme la présidente remercie les rapporteurs pour la souplesse dont ils ont su faire preuve, au vu des délais pour les derniers préavis. Le bureau s'excuse et essayera de faire mieux la prochaine fois.

**Courrier :**

Le rapport annuel de la fondation IDEA est disponible pour ceux qui aimeraient le lire.

Lecture est faite par Mme la présidente de la lettre de M. Daniel Rochat, ancien Conseiller communal, concernant le préavis n°04/2022 « *Assainissement des buttes de tir - Le Pont* ». M. Rochat y manifeste son mécontentement et son incompréhension concernant la décision prise par le Conseil. Une seule installation pour notre commune lui semblerait suffisante. A ses yeux, le patrimoine communal représente une priorité absolue. Il cite par exemple l'état de l'Eglise du Pont et celui des routes communales qui lui semblent être prioritaires.

Mme la présidente nous informe de la présence à nos côtés de Mme Delphine Toro, Directrice du centre sportif. Elle pourra répondre à nos questions et intervenir au préavis n°09.

Mme Véronique Rochat nous informe que l'ordre du jour a été modifié tel quel :

ORDRE DU JOUR

1. Préavis municipal n° 06/2022 – Comptes 2021
2. Préavis municipal n° 07/2022 – Véhicule multifonctions
3. Préavis municipal n° 08/2022 – Réfection de la zone de captage de la source du Croset au Bouchet
4. Préavis municipal n° 09/2022 – Demande de crédit pour travaux de rénovation et de mise aux normes du Centre sportif
5. Préavis municipal n° 10/2022 – Ouvrage de rétention pour la protection des crues, à la plaine de Sagne Vuagnard
6. Renouvellement du Bureau
7. Renouvellement de la commission de gestion
8. Election d'un délégué et d'un suppléant à l'ORPCI.  
Election d'un délégué au Centre sportif
9. Communications de la Municipalité
10. Divers et propositions individuelles

M. Louis-François Berney demande s'il serait possible de joindre le document de l'IDEA en format PDF au PV ?

M. Patrick Berkold, Mpl, nous renvoie sur le site de la commune, où nous trouverons un onglet IDEA.

Il n'y a pas de remarque sur l'ordre du jour et il sera donc suivi tel que présenté.

### **1. Préavis n° 06/2022- Compte 2021**

M. Roméo Cabras, rapporteur, lit le rapport de la commission de gestion.

Nous en retiendrons les montants 2021 qui se présentent ainsi :

Aux charges :	Frs. 8'179'470.59
Aux revenus :	Frs. 8'308'919.37
Excédent de recettes :	Frs. + 129'448.78

En conclusion, la commission remercie et félicite la Municipalité pour la bonne gestion des comptes durant cette année 2021 encore sous régime Covid-19. Les résultats en hausse au mois de septembre ont permis d'effectuer des travaux prévus depuis un certain temps dans nos alpages et ailleurs afin de terminer l'exercice avec un bénéfice honorable mais pas trop élevé pour profiter au maximum du retour sur les thématiques. Un grand merci également au boursier pour son travail.

La commission de gestion, à l'unanimité, propose au Conseil communal d'accepter les conclusions suivantes :

1. **D'adopter** les comptes de l'exercice 2021, avec un excédent de recettes de CHF 129'448.78
2. **De donner** décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2021

Nous passons en revue les comptes 2021. La discussion est ouverte à chaque chapitre.

Bilan 2021 - Compte 9'200 - Créanciers (p.20) :

M. Henrique Dias Mendes : Peut-on avoir les détails du compte ?

M. Christophe Bifrare, Syndic : Nous n'avons pas cela ici, mais nous ferons le nécessaire, pour autant que la loi nous y autorise.

M. Henrique Dias Mendes : Je pose la question car c'est en relation avec le préavis n°09, vu que nous parlons de dissoudre une partie de ce compte au préavis n°09. Qui y a-t-il dans le compte qui permettrait d'en dissoudre 44'000.- pour financer les travaux du Centre Sportif ?

M. Michel Chaupond, boursier : En 2020 nous avons créé un compte créancier de 88'000.- pour les pertes prévues au maximum pour le Centre Sportif. En 2021 nous avons seulement payé la moitié de cette somme car le CS a obtenu des cas de rigueur. Certainement que dans les - 252'709.16.- qui figurent au bilan il se trouve les 44'000.- du compte créancier. Il y a probablement aussi dans ce compte les déchets et l'épuration de la commune du Chenit. Je n'ai malheureusement pas en tête la précision des chiffres.

M. Henrique Dias Mendes : Si je comprends bien, dans un poste créancier - qui sont des engagements à court terme, des dettes qu'on est censés devoir à nos créanciers - les 88'000.- ici sont une provision et non pas un créancier ? Ou alors nous avons une vraie facture de 88'000.- ?

M. Michel Chaupond : A l'époque ça a été mis dans les créanciers. Après qu'on le mette dans créancier ou en « actif transitoire » c'est presque pareil.

M. Henrique Dias Mendes : Ce n'est pas pareil. Une provision est une provision, une charge de créancier est une charge réelle.

M. Michel Chaupond : je comprends votre point de vue.

La discussion est ouverte mais non utilisée. Mme la présidente passe alors au vote et les conclusions ci-dessus sont acceptées à l'unanimité. Des remerciements sont adressés au rapporteur et à la commission.

**2. Préavis municipal n° 07/2022 – Véhicule Multifonction**

M. Steve Desarzens, rapporteur, fait la lecture du rapport de commission.

La commission a eu l'occasion de voir le modèle actuellement utilisé par la commune, à savoir un Holder C4.74 acquis en 2006 par la commune. Ils ont constaté que ce véhicule est dans un état de vétusté avancé. Etant d'accord sur la pertinence de remplacer le Holder, la commission a étudié le véhicule en vue, à savoir un Meili M 1300 Beat. Ce modèle semble offrir beaucoup d'avantages. Finalement, la commission apprécie le fait que nos communes voisines soient également équipées de cette marque. Cela pourrait permettre des synergies ou de simples entraides en cas de besoin.

La Commission à l'unanimité recommande au Conseil Communal :

1. **D'autoriser** la Municipalité à acquérir un véhicule multifonctions de marque Meili;
2. **D'accorder** un crédit de deux cent huitante mille francs (CHF 280'000.-) pour l'acquisition d'un véhicule multifonctions de marque Meili, porté à l'actif du Bilan, compte 9146.22.07 ;

3. **De financer** cet achat par un recours à l'emprunt si nécessaire dans les limites du plafond d'endettement, voté à seize millions neuf cent mille francs (CHF 16'900'000.--). L'endettement au 31 décembre 2021 s'élève à huit millions cent sept mille trois cent neuf francs (CHF 8'107'309.--) ;
4. **D'amortir** cet achat de la manière suivante :
  - a. prélèvement sur le fonds de réserve générale 9281.1 de cent mille francs (CHF 100'000.--),
  - b. le solde sur une période de neuf (9) ans par le compte 430.3311, vingt mille francs (CHF 20'000.--), la première fois au budget de l'année 2023.

Mme la présidente laisse la place aux questions sur le rapport. Il n'y en a pas et la discussion n'est pas utilisée. Le préavis est accepté à l'unanimité par le Conseil avec remerciements au rapporteur et à la commission pour leur travail.

### **3. Préavis n°08/2022 - Réfection de la zone de captage de La source du Croset au Boucher**

M. Roberto Cabras, rapporteur, lit le rapport de commission.

Nous retiendrons les points suivants :

#### Financement :

Les travaux ont été devisés à Fr. 68'000.-.

Il faut relever que la Commune touchera des subventions par le biais des améliorations foncières, soit :

Confédération (OFAG)	33%
Canton de Vaud (DGAV)	40%

ainsi qu'un engagement financier du Syndicat d'alpage du Mont-Tendre de 15% à hauteur du montant des travaux après déduction des subsides.

La commission, unanime, est d'avis qu'il faut aller de l'avant afin que les amodiataires puissent avoir de l'eau en suffisance et éviter des transports d'eau onéreux.

Elle nous invite aux conclusions suivantes :

1. **Autoriser** la Municipalité à procéder aux travaux prévus ;
2. **Accorder** un crédit, si nécessaire, de soixante-huit mille francs (CHF 68'000. --) TTC, pour les travaux de réfection de la zone de captage de la source du Croset au Boucher, montant duquel sera déduit env. 80% de subventions fédérales, cantonales et des améliorations foncières ;
3. **Financer** ces travaux par un recours à l'emprunt si nécessaire dans les limites du plafond d'endettement, voté à seize millions neuf cent mille francs (CHF 16'900'000.-). L'endettement au 31 décembre 2021 s'élève à huit millions cent sept mille trois cent neuf francs (CHF 8'107'309.-) ;
4. **Amortir** le solde net par le compte 328.3311, sur une durée maximale de 3 ans.

Mme la présidente laisse la place aux éventuelles questions sur le rapport. Il n'y en a pas et la discussion est alors ouverte sur le préavis.

M. Jacky Rochat : Ici il s'agit d'un captage au Croset au boucher, dans le préavis on nous parle aussi de tranches sur 10 ans pour le chalet Neuf, le chalet du Mollendruz etc.

Cela veut-il dire qu'à chaque fois il y aura des préavis ? Pourquoi nous parle-t-on autant de ces éléments-là ?

M. Patrick Berktold, Mpl : Pour pouvoir obtenir ces subventions - liées aux améliorations foncières - la confédération et le canton demandent qu'il y ait un plan de gestion globale. Ils ne veulent plus allouer de subventions de manière ponctuelle. Il s'agit ici d'anticiper les travaux à faire et de prévoir un financement, lesquels vous seront soumis ultérieurement. Compte tenu de leur situation géographique, il a été décidé de s'occuper déjà des cinq chalets en haut puis des trois en bas. Pour ce préavis, il y a une urgence au Croset au boucher, car l'eau coule mais est mal captée. Au vu des conditions météorologique, les amodiataires risquent de se retrouver dans des situations compliquées. L'étape suivante sera un préavis présenté en début d'année prochaine. Un ingénieur viendra pour dresser un inventaire des besoins et mener une réflexion globale. L'idée d'amener l'électricité à ces chalets sera également discutée.

M. Jacky Rochat : Merci. Il serait très intelligent de récupérer l'eau qui tombe du toit en y mettant des chenaux. Au Croset au Boucher il y'a une combe énorme, qui permettrait potentiellement d'avoir de l'eau pour plusieurs chalets. Si vous pensez à l'électricité, pensez à amener l'eau potable aussi.

M. Patrick Berktold, Mpl : Effectivement, il y a 15ans, quand les toits ont été refaits, nous n'avions pas les mêmes problèmes d'eau qu'à l'heure actuelle. Aujourd'hui nous n'aurions plus l'autorisation de faire ce genre de toit sans récupérer l'eau de pluie. La possibilité de construire une citerne va être discutée dans la réflexion dont je vous parlais tout à l'heure, l'endroit reste à définir.

A la réflexion de M. Jacky Rochat de le faire si possible rapidement, Monsieur Berktold, répond que les montants, qui seront certainement élevés, seront à voter par le Conseil communal et à échelonner sur plusieurs années.

Mme la présidente clôt la discussion, et procède au vote. Le préavis est accepté à l'unanimité. Des remerciements sont adressés à la commission et à son rapporteur.

#### **4. Préavis municipal n°09/2022 - Travaux de rénovation, d'optimisation énergétique et de mises aux normes de sécurité du Centre Sportif Vallée de Joux**

Mme Eloïse Golay nous lit le rapport de commission écrit par M. Jean-Noël Bifrare.

Nous en retiendrons les conclusions suivantes :

Les travaux prévus par ce préavis devraient nous laisser tranquille pour les cinq prochaines années si les exigences n'évoluent pas. La commission pense que le montant de 1'985'300.- de rénovation sur des bâtiments vieux de 30 ans, ne paraît pas excessif même si ce dernier peut impressionner. A noter que la part pour notre commune se limite à 274'000.-, la commission propose donc :

1. **D'autoriser** la Municipalité à financer les travaux de rénovation du Centre Sportif ;
2. **D'accorder** un crédit de deux cent septante-quatre mille francs (CHF 274'000.-) ;

- 3. De financer** ces travaux par un recours à l'emprunt si nécessaire dans les limites du plafond d'endettement, voté à seize millions neuf cent mille francs (CHF 16'900'000.-). L'endettement au 31 décembre 2021 s'élève à huit millions cent sept mille trois cent neuf francs (CHF 8'107'309.-) ;
- 4. D'amortir** cet investissement de la manière suivante :
- a.** Prélèvement sur fonds de réserve générale 9281.1 de CHF 100'000.--
  - b.** Prélèvement sur la réserve compte créanciers 9200 de CHF 44'000.--
  - c.** Le solde de cent trente mille francs (CHF 130'000.--) sur une période de cinq (5) ans par le compte 150.3311 (CHF 26'000.--), la première fois au budget de l'année 2023.

Mme Véronique Rochat, présidente, remercie M. Bifrare pour la rédaction du rapport et Mme Golay pour sa lecture.

La discussion sur le rapport est ouverte mais non utilisée. La discussion sur le préavis est ouverte.

M. Jean-Victor Bonny : Est-il prévu de faire une cuisine dans la salle omnisport ?

Il y a beaucoup de société qui viennent faire des prestations dans cette salle et il n'y a pas de cuisinette ou de point d'eau. C'est quelque chose qui manque.

Mme Delphine Toro : Non ce n'est pas prévu, le but premier de la salle étant la pratique du sport. En cas d'accueil de manifestations, des services de traiteur et du matériel adapté peuvent venir etc. Pour le respect des normes nous ne pourrions pas installer une telle cuisine.

M. Henrique Dias Mendes :

- Il doit y avoir une erreur de saisie sur le préavis au point 4.a : il s'agirait plutôt du fond 9282.1 et non pas du 9281.1.

- On parle dans ce préavis de dissoudre des réserves, où va être comptabilisé le crédit et comment va-t-il être remboursé ? On parle au point 150.3311 d'amortissement, et on amorti un investissement, où est-il comptabilisé ?

- Aux questions posées sur ce que comptait faire le CS pour ne plus emprunter systématiquement aux communes il est dit dans le rapport « *Madame Toro, nous explique que son but est d'analyser et de comprendre les besoins du Centre, tant dans l'entretien que dans la consommation d'énergie ou le développement* ». Il y a 2-3ans, la question de savoir si on pouvait identifier les déficits du CS avait été posée et, on nous avait répondu qu'une comptabilité analytique était en cours, je suppose qu'elle l'est toujours ?

- A cette phrase « *L'idée première est de créer un Fond de réserve « Rénovation » afin de thésauriser les montants nécessaires pour ne pas avoir à revenir vers les communes si possible* » j'aimerais dire qu'on thésaurise quand on gagne de l'argent, or dans le cadre du CS chaque année on couvre un déficit financier. Il semble qu'en Suisse ce soit normal vu qu'aucun CS ne gagne de l'argent. Si je comprends bien on va thésauriser sur les contributions financières des communes ?

M. Christophe Bifrare, Syndic : J'ai l'impression qu'il y a là un procès de fond, et que ce procès de fond a déjà eu lieu il y a 25 ans. On savait à l'époque qu'on n'avait pas les moyens de rentabiliser ce Centre Sportif. On rêverait tous d'avoir un CS avec suffisamment

d'usagers, qui s'autofinancerait et nous rapporterait de l'argent, mais malheureusement ce n'est pas le cas. On règle les moyens financiers de nos ambitions à grand coup de renforts. Pour ce qui est du reste je laisse la parole à mon boursier. A savoir que nous sommes contrôlés, nous avons un fiduciaire.

M. Chaupond, boursier : Les dépenses sont comptabilisées dans les investissements (9141.22.9). Le choix des mots qui dit que nous accordons un crédit n'est peut-être pas juste, on accorde la dépense. C'est une reprise type de tous les préavis qui dit qu'on accorde un crédit mais on ne fait pas un prêt au CS. On amortira en prélèvement du compte « réserve » (En 2020 les 88'000.- ont été mis sur un compte créancier car ils étaient considérés comme dépensés, on ne se savait pas qu'il y aurait les cas de rigueur en 2021). On ne l'a pas dépensé donc c'est pour ça qu'on le mettra en amortissement du compte d'investissement ainsi que le prélèvement au fond de réserves générales, ce qui fait qu'il restera les 130'000.- à amortir sur cinq ans.

M. Henrique Dias Mendes : Ce serait bien, pour les prochains préavis, qu'on ait aussi le compte d'investissement, vu qu'on a la méthode d'amortissement.

Mme Delphine Toro : La comptabilité analytique est en place mais elle ne définit pas de plans de travaux ni de compteurs que l'on peut placer sur les différents postes énergétiques que l'on a. On sait où va la subvention, elle aidera à maintenir des tarifs préférentiels aux clubs locaux et à soutenir les frais de dépense énergétique du CS. Ce sont deux outils de gestion et de pilotage différents mais les deux sont en place.

M. Louis-François Berney : Nous sommes la deuxième structure à voter l'addition qui va s'élever à un million et quelques milles. Si on refuse le préavis, ça ne va pas se faire, il est nécessaire de voter oui car il y a depuis longtemps une cohabitation intéressante pour la commune de l'Abbaye. Pourquoi n'est-ce pas un préavis intercommunal ?

M. Christophe Bifrare, Syndic : Ce n'est pas la première fois que l'on vote ce crédit. La première fois où on l'avait voté on l'a fait passer par voie de budget et ce budget avait été refusé par la commune de Chenit ou plutôt a été limité à 10% sur le budget initialement prévu. Nous avons cette clé de répartition qui veut que le CS soit payé à 4 entités pour la commune du Chenit et à 1 et 1 pour les deux petites communes. C'est historique, déjà à l'époque ils avaient pressenti qu'il faudrait que la commune du Chenit ait 4 quotités pour que ça passe. Du fait de cette clé de répartition, la voie de préavis semble être une meilleure chose. Cette expérience de budget refusé par le Chenit avait été une mauvaise expérience. Il n'y a rien de pire que de préparer un budget et de ne pas y toucher, au même titre que de le dépasser. Le budget est très important. Nous ne pourrions pas repousser éternellement les travaux du CS. Citons l'exemple de la route des Collondès : nous avons décidé de ne plus l'entretenir au vu des travaux prévus car « on ne repeint pas un mur juste avant de le casser » mais on a vu en quatre mois comme l'état de cette route s'est dégradé.

Mme la présidente clôt la discussion et passe au vote avec modification du point **4.a** tel que suivant :

**4. D'amortir** cet investissement de la manière suivante :

**a.** Prélèvement sur fonds de réserve générale **9282.1** de CHF 100'000. —

Les quatre conclusions ci-dessus sont acceptées à l'unanimité. Des remerciements sont adressés à la commission et à son rapporteur.

### **5. Préavis n°10/2022 - Ouvrage de rétention pour la protection des crues, à la plaine de Sagne Vuagnard**

Mme Nussbaumer Enola, rapportrice, nous lit le rapport de commission.

1. **D'autoriser** la Municipalité à procéder aux travaux prévus,
2. **D'accorder** un crédit de six cent huitante quatre mille neuf cent francs (CHF 684'900.--) TTC, pour les travaux liés à l'ouvrage de rétention pour la protection des crues à la plaine de Sagne-Vuagnard, montant duquel sera déduit env. 95% de subventions fédérales et cantonales.
3. **De financer** ces travaux par un recours à l'emprunt si nécessaire dans les limites du plafond d'endettement, voté à seize millions neuf cent mille francs (CHF 16'900'000.--). L'endettement au 31 décembre 2021 s'élève à huit millions cent sept mille trois cent neuf francs (CHF 8'107'309. --),
4. **D'amortir** le solde net par le compte 420.33311, sur une durée maximale de 3 ans.

Mme la présidente demande s'il y a des questions sur le rapport.

M. Vuilleumier Hugues : Il est écrit dans le rapport « *l'entièreté de la route appartient au village du Pont* ». Sauf erreur, la route qui longe Sagne Vuagnard appartient à la commune et non pas au village du Pont ?

M. Christophe Bifrare, Syndic : Effectivement elle appartient à la commune.

M. Michel Berney : Je m'inquiète pour l'état de cette route. Avec un camion de bois ce n'est pas l'idéal et il y a souvent des coupes là-bas. C'est pour cette raison que j'ai demandé s'il ne serait pas possible d'effectuer des travaux en même temps que ceux pour la rétention.

M. Jacky Rochat : Cette eau qui est canalisée, repart-elle au lac ?

M. Claude Piazzini, Mpl : La rétention sera remplie très occasionnellement. En cas de fortes précipitations, ça créera un lac qui se déversera avec un faible débit. Actuellement un deuxième bassin, près des habitations, s'est rempli deux ou trois fois et a effrayé les habitants. Une canalisation amène l'eau directement de Sagne Vuagnard à ce petit bassin. Le but de cette rétention est de retenir l'eau avec un étranglement pour que l'eau s'écoule petit à petit. S'il se remplit, deux jours après il sera vide. L'eau va aller au lac mais gentiment, ce qui évite des effets de crue pour plus loin aussi.

M. Jacky Rochat : Ces gros tuyaux sous la rade en font partie ?

M. Claude Piazzini, Mpl : Oui, en dessous de la boulangerie environ.

Mme la présidente clôt la discussion et passe au vote. Les quatre conclusions ci-dessus sont acceptées à l'unanimité. Des remerciements sont adressés à la commission et à sa rapportrice.

### **6. Renouvellement du Bureau**

Mme la Présidente propose de réélire le bureau en bloc pour l'année 2022-2023. Il s'agit des personnes suivantes :

Mme Véronique Rochat : Présidente  
M. Patrice Golay : Vice-président  
Mme Heidi Grobet : Scrutatrice  
M. Bocion Julien : Scrutateur  
Marielle Tripet : Scrutatrice suppléante  
Raphaël Golay : Scrutateur suppléant

Il n'y a pas d'autres propositions ni d'objections sur cette façon de faire et le bureau est alors réélu tacitement avec des remerciements à ses membres.

### **7. Renouvellement de la commission de gestion**

Mme la Présidente note que pour compléter la commission de gestion il nous manque deux suppléants, elle attend des propositions.

M. Peter Daniel propose, pour le village des Bioux, comme suppléant : M. Henrique Dias Mendes. M. Jean-Victor Bonny propose, pour le village de l'Abbaye, comme suppléant : M. Michel Berney.

M. Roméo Cabras est sortant.

Voici la composition de la commission de gestion :

Mme Nadine Touri, rapportrice.  
M. Mathieu Reymond, membre  
Mme Julia Bifrare, membre  
Mme Meylan Pascale, membre  
M. Blondeau Stefan, membre  
M. Sven Aubert, suppléant  
M. Henrique Dias Mendes, suppléant  
M. Michel Berney, suppléant

Il n'y a pas d'autres propositions, le nombre de candidats est égal à celui des sièges et la commission de gestion est alors élue tacitement. Nous les remercions.

### **8. Election d'un délégué à l'ORPCI et au Centre sportif**

Mme la Présidente note que pour pallier les diverses démissions, nous avons besoin d'un délégué à l'ORPCI, elle attend nos propositions.

M. Jean-Victor Bonny présente, pour le village de l'Abbaye, M. Roberto Cabras.

Nous avons besoin également d'un suppléant :

M. Dias Mendes Henrique propose, pour le village des Bioux, M. Daniel Peter.

A la recherche d'un délégué pour le Centre sportif, M. Tomas Cotting propose, pour le village du Pont, M. Jean-Marc Genier.

Il n'y a pas d'autres propositions et ces Messieurs sont donc élus tacitement. Nous les en remercions.

## **9. Communications de la Municipalité :**

### **ASSAINISSEMENT BUTTE DE TIR /cb**

Les travaux ont démarré. Les travaux ont lieu durant les mois de juin et juillet – les récupérateurs de balles seront posés ensuite pour que la pratique du tir puisse reprendre. La cible visée, si on ose dire, est d'avoir moins de 200 mg de plomb par kilo de terre pour rayer le site du cadastre des sites pollués. L'entreprise Impact-Concept SA dirige la manœuvre pour atteindre cet objectif.

### **ROUTE DU MOLLENDRUZ /cb**

Des marquages de sécurité inédits sur la Route du Mollendruz : Ce dispositif pionnier en Suisse doit permettre d'améliorer la sécurité et de diminuer les nuisances sonores. Il fera l'objet d'une étude pour observer son impact sur le comportement des usagers de la route.

La route du col du Mollendruz est un axe prisé notamment des cyclistes, des motards et des voitures sportives lors des beaux jours. Dans la partie sommitale de la route, entre Mont-la-Ville et le col, certains motocyclistes et automobilistes, pouvant atteindre des vitesses élevées, mettent en danger les autres usagers.

Ces dernières années, les populations riveraines de cet axe ont fait part de leur mécontentement et d'un sentiment d'insécurité. Les nuisances sonores générées par la conduite sportive, ajoutées à la conduite inadéquate de certains motocyclistes sont à l'origine de ces plaintes. Par ailleurs, ces comportements provoquent de nombreux accidents, parfois avec des conséquences graves. Entre 2015 et 2019, la police cantonale a recensé 52 accidents sur les tronçons hors localité de cet axe. 42% concernaient des motards et tous les cas impliquant des motocyclistes ont connu un ou plusieurs blessés.

Face à cette situation, pour répondre aux attentes des communes concernées et de leurs habitants, l'Etat a décidé de mettre en place de nouveaux marquages de sécurité pour les motocyclistes. S'inspirant d'expériences menées en Autriche et au Luxembourg (voir photos en annexe), le dispositif retenu consiste en barres de marquage qui partent depuis la ligne de séparation centrale vers l'extérieur de la voie Ces marquages incitent les motards à suivre une trajectoire idéale et sûre, améliorant la sécurité de tous.

Ce marquage inédit en Suisse sera installé dans les virages sans visibilité de la route du Mollendruz, là où des problèmes de trajectoires et d'accidents ont été recensés. Au total, 17 secteurs ont été sélectionnés sur la base des études d'accidentologie, des caractéristiques de chaussée et à partir d'observations menées sur le comportement et la vitesse des motocyclistes. Le dispositif de marquage s'accompagnera de la pose par la police cantonale d'un radar pédagogique de mesure du bruit qui transmet un avertissement visuel lorsque les véhicules dépassent les seuils de décibel admis.

Différents suivis seront menés entre le printemps et la fin de l'été pour évaluer l'influence du marquage, et du radar pédagogique sur les comportements des différents usagers et si des mesures complémentaires doivent être prises.

### **NOUVEL EMPLOYE COMMUNAL /cb**

Monsieur Hervé Maillard entrera en activité le 15 juillet 2022.

Age 38 ans

Marié

Titulaire d'un CFC d'agent d'exploitation "Voirie" au Chenit sous la houlette de M.Franchini, ainsi que d'une attestation professionnelle forestière.

Il viendra compléter notre équipe pour palier au départ à la retraite de M. Kostia Schertenleib. Ce dernier continuera néanmoins à assurer les conciergeries de l'abri PC, ainsi que de la Tour.

### **TOUR DE France DU 09 juillet 2022 /cb**

Dans le cadre du Tour de France, les organisateurs ne s'occupent pas des visiteurs potentiels. Le Pont étant, en temps normal, déjà saturé de touristes, il nous apparaît nécessaire de gérer un éventuel afflux avant d'être bloqué comme certaines fois lorsque le lac gèle. Aussi, nous envisageons de mettre un sens unique depuis le Mont-d'Orzières et de parquer sur une moitié de route en épis comme lors du Slow-Up pour canaliser les visiteurs du Nord-Vaudois ceci jusqu'à 18h.

Nous en ferons de même entre l'Abbaye et le Pont pour les Combiers et ceci jusqu'à la fin de la manifestation. La Rade du Pont sera fermée de 11h jusqu'à la fin vers 23h suivant la météo.

Rappel contexte étape Dôle – Lausanne : 8ème étape de 184 km

Le Tour de France 2022 va traverser la Vallée de Joux d'Ouest en Est en passant par Le Brassus – Le Sentier – Le Solliat – Le Lieu – Le Séchey – Les Charbonnières – Le Pont – Pétra Félix – Col du Mollendruz => Lausanne.

C'est une chance unique de montrer la Vallée de Joux au monde entier, pour preuve l'an dernier 150 millions de téléspectateurs ont suivi le Tour en Europe (audience moyenne par étape sur France 2 - 3,8 millions de téléspectateurs. 7,9 millions est le pic atteint sur France 2 le mercredi 14 juillet 2021). Le Tour de France est diffusé dans 190 pays par 100 chaînes de TV dont 60 en direct. Toutes les étapes sont diffusées en intégralité.

8'700'000 followers sur les réseaux sociaux !

La caravane publicitaire qui précède le tour comprend 150 véhicules et 480 personnes qui les animent. Le passage de la caravane dure 30 minutes et s'étend sur 10 km !

### **NOUVEAU DIRECTEUR DE L'ADAEV /cb**

L'Association pour le Développement des Activités Economiques de la Vallée de Joux (ADAEV) était heureuse d'annoncer la nomination de son nouveau Directeur en la personne de Monsieur Laurent Reymondin. Son entrée en fonction interviendra le 1er juillet 2022.

Natif du Sentier – détenteur d'un diplôme d'ingénieur en électronique, ayant effectué une formation postgrade pour la gestion et l'économie d'énergie dans les bâtiments. Après avoir œuvré en Suisse alémanique dans l'aviation et le spatial, il a travaillé chez Eaton au Lieu pendant 10 ans durant lesquels il suit une autre formation HES postgrade en cours d'emploi en gestion d'entreprise. Il a assumé les fonctions de chef de projet, de responsable

environnement, et responsable informatique de plusieurs sites, en Suisse et au Maroc. Il travaille depuis plus de 16 ans comme indépendant dans le développement informatique. Municipal pendant près de 20 ans, il a porté plusieurs grands dossiers comme la régionalisation de la distribution de l'eau potable et Eoljoux. A 55 ans, son expertise avérée sur la transition énergétique, la digitalisation, ainsi que les enjeux économiques régionaux et cantonaux permettront à l'ADAEV de continuer à remplir pleinement la mission qui lui a été confiée par le Canton et la Confédération pour La Vallée de Joux, en collaboration avec la Société Industrielle et Commerciale (SIC), l'Office du Tourisme, les Communes et les Villages ainsi que les neuf autres associations de développement économique du Canton de Vaud (CODEV).

Après l'examen d'un grand nombre de dossiers de postulation, ainsi que l'audition de 5 personnes et d'un *assessment*, la candidature de Laurent Reymondin s'est imposée au vu de ses excellentes connaissances des institutions communales, cantonales et fédérales et de leur législation. Ses compétences de gestion des affaires publiques en tant que porteur de projet et en gestion financière sont également un atout précieux. Sa vision sur l'évolution de l'ADAEV, son vif intérêt pour l'intégration numérique et son réseau ont également largement convaincu. La commission de recrutement qui était composée des trois Syndics de la Vallée de Joux, de la Députée au Grand Conseil, du représentant de la Société Industrielle et Commerciale (SIC), du président soussigné, aidés par un spécialiste en recrutement de cadres d'entreprises.

Les Autorités de la Vallée de Joux saluent l'indéfectible engagement, ainsi que l'excellent travail de Monsieur Eric Duruz, Directeur depuis l'année 2000. Eric Duruz a assumé en toutes circonstances des dossiers clés pour la région comme la sécurité de la population et des industries, la mobilité, l'économie présentielle, les affaires transfrontalières, le plan directeur des zones d'activités, le maintien des commerces, de l'artisanat et de l'industrie, la participation active à la mise en place du Pôle Santé Vallée de Joux et à celle du Parc naturel régional du Jura vaudois, tout en assurant rigoureusement tous les dossiers de subventionnement aux projets régionaux. Grand diplomate et excellent ambassadeur de la Vallée de Joux, homme discret et droit, Eric Duruz s'est énormément investi pour notre région. Il prendra sa retraite bien méritée avec une année de retard le 30 juin prochain. Au nom des membres du Comité, des autorités communales et villageoises ainsi que de la Société Industrielle et Commerciale (SIC), nous le remercions très sincèrement pour tout son remarquable travail accompli durant ces années et lui souhaitons une heureuse retraite.

#### **REPAS DES AINES /cb**

Dernière à entrer dans la danse, la commune de L'Abbaye a invité ses aînés à partager un bon repas le 16 mai dernier. Ils étaient une bonne centaine, réunis dans une salle du restaurant de la Baie du Lac, visiblement heureux d'être là, comme en témoignait la cacophonie ambiante pendant l'apéritif. Cet exercice sera très probablement renouvelé, selon l'avis de la municipalité.

**RE-NOUVEAU BANCOMAT /cb**

CAGE DE PROTECTION « TALOS ». La présente innovation se rapporte à un dispositif de protection destiné à sécuriser un élément tel qu'un distributeur de billets. L'élément est une construction s'apparentant à une cage de protection et répondant efficacement à la prévention des attaques physiques contre les distributeurs automatiques de billets et tout autre élément digne d'être sécurisé.

**TRAVAUX – ROUTE DES COLLONDES / cp**

Le consortium Camandona SA et Carlin SA installeront le chantier la semaine du 20 au 24 juin. Il s'agira de la pose de feux le long de la route et de l'installation de machines sur le parking du télésiège. Le weekend du 25 et 26 juin aura lieu le triathlon. Les travaux débuteront le 27 juin depuis le pont de la Lionne jusqu'au parking du télésiège.

Mme Véronique Rochat, présidente, laisse la place aux éventuelles questions, mais il n'y en a pas.

**10. Divers et propositions individuelles**

Mme la présidente laisse la place à la discussion et aux propositions individuelles.

La discussion n'étant pas utilisée, Mme la présidente clôt alors le chapitre divers et propositions individuelles.

l'Assemblée est dispensée du contre-appel et la séance prend fin à 21h26.

La Présidente :

La secrétaire :

Véronique Rochat

Clémentine Bodenmann